

**DEPARTEMENT
des
BOUCHES-du-RHONE**

COMMUNE

d'AUBAGNE

Convocation du **12/12/2025**

Publication le **19/12/2025**

Conseillers en exercice : **43**

Présents : **33**

Quorum : **22**

N° **20_181225**

**OBJET : AMENAGEMENT
DU TERRITOIRE**

Approbation du Schéma
Directeur Marche et Vélo.

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2025

L'an Deux Mille Vingt Cinq, Le Dix Huit Décembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Salle du Bras d'Or, sous la présidence de Monsieur Gérard GAZAY, Maire.

PRESENTS :

Monsieur Gérard GAZAY, Monsieur Alain ROUSSET, Madame Sophie AMARANTINIS, Monsieur Vincent RUSCONI, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Madame Geneviève MORFIN, Monsieur Andre LEVISSE, Monsieur Yoann LEANDRE, Monsieur Léo MOURNAUD, Monsieur Jean-Bernard LOUIS, Madame Julie GABRIEL, Madame Brigitte AMOROS, Madame Jeannine LEVASSEUR, Monsieur Patrice JARQUE, Monsieur Laurent GUEDJ, Madame Cécile BOURGUIGNON, Madame Magali ROUX, Monsieur Jérémie PANGOURASSOU, Monsieur Zarick KOURICHI, Madame Dominique BENASSAYA-NIVET, Monsieur Arthur SALONE, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Alexandre LATZ, Madame Joëlle MELIN, Monsieur William MIROUX, Monsieur Yves PERRIN-TOININ, Monsieur Matthieu HERMANT, Monsieur Marc ZANARINI, Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Valérie ELBAZ formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES :

Madame Hélène JULIEN-TRIC (donne pouvoir à Monsieur Alain ROUSSET), Monsieur Philippe AMY (donne pouvoir à Monsieur Gérard GAZAY), Madame Stéphanie HARKANE (donne pouvoir à Madame Danielle MENET), Madame Irène DUPLAN (donne pouvoir à Madame Magali ROUX), Monsieur Franck-Clément CHAMLA (donne pouvoir à Monsieur Laurent GUEDJ), Madame Faustine THIBAUD (donne pouvoir à Madame Sophie AMARANTINIS), Monsieur Jérémie COETTO (donne pouvoir à Monsieur Vincent RUSCONI), Madame Magali GIOVANNANGELI (donne pouvoir à Madame Clémentine FARDOUX), Madame Valérie BOISSON (donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI), Madame Mathilde METCHÉ-BARTHELEMY (donne pouvoir à Monsieur Zarick KOURICHI)

Monsieur Zarick KOURICHI a été élu(e) Secrétaire.

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20251218-181225_20-DE
Reçu le 19/12/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumbr
er=195447GQM268,givenName=
Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU
=0002 211300058,2.5.4.97=#
0C0F4E545246522D3231313330
30303538,O=COMMUNE D AUBAG
NE,C=FR
19/12/2025



Délibération n°20_181225 du Conseil Municipal du jeudi 18 décembre 2025 (suite)

Monsieur Laurent GUEDJ rapporte :

Le plan « Aubagne à vélo » a été voté en Conseil municipal du 18 novembre 2024 (délibération n°05-181124). Il a pour triple ambition de faire d'Aubagne-en-Provence une destination vélo, de faire de la marche et du vélo le mode de déplacement privilégié des Aubagnais pour les déplacements de proximité, et de promouvoir le savoir marcher et le savoir rouler à vélo en toute sécurité.

La Ville d'Aubagne s'engage en effet pour le développement et la promotion des mobilités douces et durables à travers la refonte du réseau de bus métropolitain, l'arrivée du Val'Tram prévue en 2026 et la mise en service du Bus à Haut Niveau de Service, depuis le 1er septembre 2025. Ces nouveaux équipements conduisent la Ville d'Aubagne à repenser et adapter les modes de déplacements possibles, en complémentarité et en cohérence également avec les schémas et orientations des autres collectivités locales, de la Métropole d'Aix- Marseille- Provence, de la Région Sud et de l'Etat.

Pour compléter l'adoption de ce plan marche et vélo, la Ville d'Aubagne en partenariat avec l'association Mobilidées a élaboré un schéma directeur des itinéraires piétons et cyclables afin d'organiser les équipements et les aménagements nécessaires et structurants, à la fois en termes de compétence, de faisabilité technique et de planification budgétaire et temporelle.

Ce schéma directeur prévoit la création de 50 km d'itinéraires piétons et cyclables à travers six itinéraires principaux et des itinéraires secondaires ainsi que la création d'une zone apaisée du centre-ville. Le parcours proposé dans ce schéma directeur est celui issu de la concertation réalisée auprès des Aubagnais et sera aménagé grâce à de nombreux équipements ayant également été plébiscités, tels que des SAS à vélo ou des totems aux entrées de ville.

A travers ce schéma directeur, la Ville d'Aubagne entend développer l'attractivité de son centre-ville en le reliant aux différents quartiers de la Ville mais également aux zones d'activités. L'ambition de ce schéma est également de relier les différents lieux d'éducation, de culture, de sport, et d'activités tout en garantissant la continuité des itinéraires cyclables existants. L'objectif est en effet d'établir de véritables parcours, de façon progressive et permettant la cohabitation des différents usages en renforçant la sécurité et l'entretien des pistes et bandes cyclables.

Ce schéma directeur des itinéraires piétons et cyclables s'inscrit dans une véritable dynamique au service de l'attractivité et du développement d'Aubagne pour une pratique sportive, familiale ou quotidienne.

Cette délibération propose d'approuver le schéma directeur marche et vélo (SDMV) d'Aubagne.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU le code de la route,

VU le plan gouvernemental « vélo et marche » pour la période 2023-2027 tendant à rendre le vélo accessible à tous, à en faire une alternative à la voiture individuelle pour les déplacements de proximité et un levier économique en accompagnant les acteurs français de la filière,

VU le plan vélo de la Région Sud pour développer son usage et renforcer l'attractivité du territoire,

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20251218-181225_20-DE
Reçu le 19/12/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY, serialNumbr
er=195447GQM268,givenName=
Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU
=0002 211300058,2.5.4.97=#
0C0F4E545246522D3231313330
30303538,O=COMMUNE D AUBAG
NE,C=FR
19/12/2025



Délibération n°20_181225 du Conseil Municipal du jeudi 18 décembre 2025 (suite)

VU le plan vélo de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour favoriser l'accès à la pratique du vélo et sécuriser son usage,

VU le plan « Aubagne à Vélo » voté en Conseil municipal du 18 novembre 2024 et renommé plan « Marche et Vélo »,

CONSIDÉRANT que le schéma directeur marche et vélo présenté s'inscrit dans la continuité des aménagements existants ou en cours de réalisation,

VU l'examen en Commission Municipale,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

ARTICLE 1^{er} : d'APPROUVER le schéma directeur marche et vélo en faveur des mobilités actives, joint en annexe ;

ARTICLE 2 : d'AUTORISER le Maire à mettre en œuvre le schéma directeur marche et vélo ;

ARTICLE 3 : d'AUTORISER le Maire à signer tous documents afférents à la mise en œuvre du schéma directeur marche et vélo.

ADOpte A L'UNANIMITE

NE PARTICIPE PAS AU VOTE : 9

Madame Dominique BENASSAYA-NIVET, Monsieur Arthur SALONE, Madame Magali GIOVANNANGELI, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Alexandre LATZ, Monsieur Yves PERRIN-TOININ, Madame Valérie BOISSON, Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI

POUR EXTRAIT CONFORME

Gérard GAZAY
Maire

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20251218-181225_20-DE
Reçu le 19/12/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY, serialNumb
er=195447GQM268,givenName=
Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU
=0002 211300058,2.5.4.97=#
0C0F4E545246522D3231313330
30303538,O=COMMUNE D AUBAG
NE,C=FR
19/12/2025

